



CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du mercredi 30 septembre 2020
Délibération n°2020-33

DÉLIBÉRATION N°2020-33 : Approbation des Maquette d'enseignement, règlement d'examen, annexe financière et tarifs de la formation du DU "Etudiant-Entrepreneur" et tarifs de la formation année universitaire 2020-2021.

Vu le décret n°2011-1299 du 12 octobre 2011 portant création du centre universitaire de formation et de recherche de Mayotte,
Vu le Règlement Intérieur du Centre Universitaire de Formation et de Recherche de Mayotte mis à jour des modifications votées au CA du 25 avril 2017.

Considérant que :

Les 18 membres en exercice du Conseil d'administration ont été valablement convoqués en vue d'approuver les Maquette d'enseignement, règlement d'examen, annexe financière et tarifs de la formation du DU "Etudiant-Entrepreneur" et tarifs de la formation année universitaire 2020-2021..

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve les Maquette d'enseignement, règlement d'examen, annexe financière et tarifs de la formation du DU "Etudiant-Entrepreneur" et tarifs de la formation année universitaire 2020-2021..

Membres ayant voix délibérative

Membres statutaires	20	Nombre de votants (présents et représentés)	10
Membres en exercice	18	Nombre de membres représentés	0
Majorité absolue	11		
Quorum physique (budget)	10		
Nombre de pouvoirs	0		

Votants	10	Pour	10	Contre	0	Abstentions	0	Blancs	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---	--------	---

Délibération adoptée à l'unanimité.

Document(s) en annexe(s) au présent extrait :

- Règlement des études.
- Règlement d'examen.
- Annexe financière.

Fait à Dombeni, le 08 Octobre 2020,

La présidente du Conseil d'Administration du CUFR

Anrafati COMBO

Le directeur du CUFR

Aurélien SIRI



<p>Extrait transmis à Monsieur le Recteur, Chancelier des Universités le :</p> <p><i>En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le Tribunal administratif de Mayotte peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de transmission au représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>	<p>Certifié exécutoire le :</p> <p><i>En application de l'article 21 du décret n° 2011-1299 précité, les délibérations du conseil d'administration sont exécutoires dans un délai de 15 jours suivant leur réception par le représentant de l'Etat à Mayotte.</i></p>
<p>Classée au registre des délibérations du Conseil d'Administration, consultable au secrétariat de Direction. Document mis en ligne le :</p>	



Centre Universitaire de Mayotte

Diplôme d'établissement universitaire Diplôme Étudiant-Entrepreneur

Règlement général des contrôles de connaissances 2020/2021

Vus :

- le Code de l'Éducation,
- le décret n°92-657 du 13 juillet 1992 relatif à la procédure disciplinaire dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
- la circulaire n°2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements publics d'enseignement supérieur,
- la circulaire n°2011-220 du 27-12-2011 relative aux conditions d'examen des étudiants handicapés.

1. Le contrôle des connaissances

1.1. Les modalités

Le contrôle des connaissances prend la forme des évaluations adoptées dans les enseignements choisis par l'étudiant et l'animateur Pepite et/ou le mentor qui l'accompagne. Les étudiants seront également évalués dans le cadre de la réalisation d'un projet (rapport écrit et soutenance devant un jury composé d'universitaires et de professionnels). Le contrôle continu est organisé durant les créneaux des enseignements et/ou sous forme de travail à domicile de façon individuelle ou en groupe. Chaque unité d'enseignement donne lieu à l'attribution d'une note. Elle est validée lorsque l'étudiant remplit les conditions dans les enseignements suivis.

Le projet entrepreneurial de l'étudiant fera l'objet d'un rapport écrit et d'une soutenance devant un jury. Ce dernier est composé d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs et des professionnels. Au minimum, ce jury sera composé par le tuteur enseignant et professionnel.

1.2. Absence lors des contrôles de connaissances

En cas d'absence à des évaluations d'une UE, l'étudiant est considéré comme défaillant, ce qui a pour conséquence d'empêcher le calcul de la moyenne de l'UE. L'absence à une épreuve qui est justifiée dans les 15 jours au plus tard après ladite épreuve, peut donner lieu à un contrôle de substitution, suivant les modalités déterminées par l'équipe pédagogique.

2. Le jury

2.1. La composition

Dans les conditions prévues à l'article L. 613-1 du code de l'éducation, le directeur du Centre universitaire de Mayotte nomme le président et les membres des jurys. Le jury est composé par le responsable de la formation, d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs et des personnalités qualifiées ou choisies en raison de leurs compétences ayant contribué aux enseignements, parmi lesquels le président du jury est nommé. La composition des jurys est publique. Elle ne peut être modifiée dans l'année sauf en cas d'indisponibilité justifiée d'un membre du jury, son remplacement est assuré par une décision du Directeur du CUFR de Mayotte.

2.2. Les attributions générales du jury

Le jury a une compétence collégiale et ses décisions sont prises collectivement. En cas de désaccord à l'intérieur du jury, les décisions sont prises à la majorité des membres présents. Le président du jury ne peut à lui seul prendre ou modifier une décision du jury.

Le jury n'est souverain que quant à l'appréciation des résultats du candidat. Il doit respecter la réglementation des examens. Le Président du jury est responsable devant le Directeur du Centre Universitaire de Mayotte du bon déroulement des épreuves et de la délibération.

2.3. La délibération du jury

Le jury délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par les candidats et selon les modalités de contrôle des connaissances ci-dessus. La délivrance du diplôme est prononcée après délibération du jury. Le procès-verbal de délibération est élaboré sous la responsabilité du président du jury et signé par lui. Le jury est compétent pour modifier, à la hausse comme à la baisse, les notes proposées par les correcteurs.

La délibération du jury a lieu en séance non publique et en la seule présence de ses membres (la présence de personnel administratif est néanmoins admise en tant que secrétaire de séance).

L'ensemble des personnes ayant participé ou assisté aux délibérations du jury est tenu au devoir de confidentialité sous peine de sanctions disciplinaires.

3. Les résultats

3.1. Proclamation

Seule la délibération du jury est créatrice de droit. Une erreur lors de l'affichage ou de la notification des résultats aux candidats peut être rectifiée dans un délai de deux mois. Au-delà de ce délai et à l'exception de fraude imputable au candidat, la délibération du jury ne peut plus être modifiée que dans un sens favorable à l'intéressé. Le document affiché est daté et signé par le Président du jury dans sa forme définitive. Cette formalité accomplie, la session d'examen est réputée close.

3.2. Droit d'accès aux copies

Après proclamation des résultats, le jury est tenu de communiquer les notes aux étudiants. De plus, les étudiants ont droit, sur leur demande et dans un délai raisonnable, à la communication de leurs copies et à un entretien, en tant que de besoin, individuel. Les copies peuvent être consultées par les étudiants pendant un an.

3.3. Recours

La décision du jury peut être remise en cause, pour illégalité uniquement, dans un délai de deux mois après affichage des résultats avec mention des voies et délais de recours.

Deux possibilités sont ouvertes :

- présenter un recours administratif au Président du jury ou à toute autre autorité administrative qui saisira celui-ci ;
- déposer un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Mamoudzou.

3.4. L'attestation de réussite et la délivrance du diplôme

Une attestation de réussite et d'obtention du diplôme est fournie aux étudiants trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats. La délivrance du diplôme définitif, signé par les autorités concernées, intervient dans un délai inférieur à six mois après cette proclamation.

Formation

Intitulé de la formation : Diplôme étudiant entrepreneur (D2E)

Type de formation : Diplôme universitaire (DU)

Responsable pédagogique : Andry RAMAROSON

Régime : Formation initiale ; Formation continue

Modalités : Présentiel, pédagogie inversée, e-learning

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

1.1 Le Diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E)

Le Diplôme Etudiant-Entrepreneur (D2E) a pour objectif d'accompagner et valoriser le statut d'étudiant entrepreneur notamment en apportant des ressources et compétences à l'étudiant entrepreneur et à son équipe par l'accompagnement de deux tuteurs qui vont l'aider à construire et développer son projet.

Ce diplôme s'adresse à différents profils d'étudiants entrepreneurs :

- les étudiants en cours d'études micro-entrepreneurs souhaitant développer leur activité,
- les étudiants en cours d'études ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise,
- les étudiants diplômés (minimum baccalauréat ou équivalent) ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise.

Pour les étudiants diplômés, le D2E leur permet de retrouver un statut social étudiant (sécurité sociale et mutuelle). Les étudiants de moins de 28 ans relèvent de la formation initiale.

Les objectifs du programme sont :

- avoir une communauté d'étudiants-entrepreneurs, notamment grâce au lieu de coworking du PEPITE Mayotte,
- donner des signaux positifs aux étudiants-entrepreneurs et à leur partenaire (famille, enseignants, clients, salariés et stagiaires, fournisseurs, financeurs),
- favoriser la bonne conduite du projet et en cas d'arrêt, favoriser la valorisation de cette expérience lors de l'insertion professionnelle,
- aider à la mise en réseau, notamment avec les structures d'accompagnement et de financement,
- faciliter l'accès à des financements (prêts d'honneur, prix PEPITE-TEE),
- pouvoir faire la preuve du concept de leur projet entrepreneurial en étant dans une structure type couveuse et pouvoir émettre des factures sans créer de structure juridique à ce stade.

Pour les étudiants en cours d'étude (double inscription), le statut Etudiant-Entrepreneur, associé au D2E, permet de :

- substituer le projet entrepreneurial au stage ou projet de fin d'étude,
- obtenir une césure dans leurs études,
- aménager les plannings de charge de cours dans la formation initiale en accord avec l'établissement d'origine,
- procéder à une validation d'étude du D2E, pour obtenir des ECTS dans la formation initiale en lien avec leur établissement d'origine,

1.2 Compétences et objectifs professionnels

Le dispositif du D2E est orienté autour de l'accompagnement individualisé de l'étudiant par un enseignant et un praticien dans le cadre de la consolidation de son projet entrepreneurial, en intégrant le contexte parfois d'une équipe entrepreneuriale. Cette année est consacrée à acquérir ou approfondir des connaissances, de l'expérience professionnelle et/ou personnelle et à construire de façon robuste le projet entrepreneurial afin de faciliter le passage à l'acte. En fonction de son profil, de son projet et de ses compétences, il lui sera proposé de suivre des modules de formation en entrepreneuriat et innovation accessibles au sein des établissements du PEPITE.

Les compétences visées par le D2E sont les suivantes :

Compétences transversales attendues

- L'ouverture, le rêve, la curiosité, la divergence puis la recherche du possible, du concret, du faisable
- Expérimentation du tâtonnement pour faire émerger la nécessité de persévérer
- Confrontation à la réalité : tirer tout ce que l'on peut du milieu dans lequel on veut insérer son projet, source de problèmes/contraintes et de solutions/ressources
- Capacité de projection, de transposition et d'adaptation professionnelles en découvrant le monde des affaires
- Esprit d'initiative : se renseigner, trouver les informations et les personnes ressources, se constituer un réseau
- Leadership : savoir convaincre / savoir mobiliser et conduire des équipes ou partenaires
- Savoir concevoir
- Savoir être et maîtriser sa communication dans l'équipe
- Maîtriser les outils numériques (Bureautiques et Internet : communication et recherche d'information)
- Produire collectivement un document cohérent et professionnel

Compétences de gestion attendues

- Créativité : comment susciter des idées (méthodes, état d'esprit, exercices), s'ouvrir au processus d'innovation
- Leadership et management.
- Savoir être et communiquer auprès des professionnels
- Analyser un marché et la dynamique concurrentielle, définir une opportunité stratégique, intégrer le contexte sociétal et environnemental
- Identifier et organiser des moyens à mettre en œuvre (marketing et offre commerciale, techniques, ressources humaines)
- Construire un modèle d'affaires intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement)
- Structurer un projet, construire un scénario, évaluer différents scénarii, évaluer l'idée et la cohérence du projet
- Financer un projet (sources et coût ; banques, fonds propres, fonds publics, partenariats)
- Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des affaires, droit du travail et droit des sociétés)
- Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement stratégique et opérationnel

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Les candidats doivent être titulaire au minimum du baccalauréat ou équivalent. Les candidats doivent avoir obtenu le statut d'étudiant entrepreneur délivré par le Comité d'engagement de PEPITE Mayotte.

2.2 Conditions d'admission

Sur dossier à déposer auprès du PEPITE Mayotte.

II. Organisation des enseignements

Article 3 : Organisation des enseignements

Le D2E est d'abord une formation inversée basée sur l'accompagnement du projet de l'étudiant avec une volonté de validation de ses compétences.

Le modèle économique du diplôme d'établissement étudiant-entrepreneur avec des frais d'inscription limités pour l'étudiant ne permet pas la mise en œuvre de cours traditionnels s'ils ne sont pas nécessaires au porteur de projet. Il sera possible de mutualiser des enseignements existants en intégrant des étudiants entrepreneurs dans des UE existantes dans les établissements ou de mixer les publics dans les formations (formation tout au long de la vie, alternance...).

Le D2E est composé de deux UE :

- **L'UE1** - Fondamentaux de la création d'entreprise porte sur l'acquisition de connaissances et compétences dans les thématiques liées à la création effective. La diversité des publics (du bac à bac+8, des formations disciplinaires d'origine, de la maturité du projet) ne permet pas de définir le programme de formation a priori. Les étudiants suivent un minimum de 4 cours choisis en concertation avec l'animateur du PEPITE Mayotte, les tuteurs enseignants et professionnels et selon les besoins spécifiques à chaque étudiant, dans une offre d'une quinzaine de cours.
- **L'UE2** - Pratique de la création d'entreprise correspond à l'élaboration du projet entrepreneurial. Elle donne lieu à des réunions de travail avec les deux tuteurs et des présentations régulières de l'état d'avancement du projet. Elle se concrétise par la rédaction d'un business plan.

Ce parcours de formation repose sur les ressources pédagogiques existantes dans les établissements, les ressources développées au plan national du réseau des PEPITE et des ressources développées au sein du PEPITE Mayotte avec ses partenaires, auxquelles pourront participer les étudiants entrepreneurs en fonction de leur profil et de leurs besoins.

Ainsi, ils pourront notamment :

- Avoir accès au site 'Connaissances de base sur le monde de l'entreprise', réalisé par la FNEGE www.educentreprise.fr
- Suivre les modules de formation en ligne des partenaires du Pepite Mayotte
- Avoir accès aux outils CCI mis à disposition (Tuto sur la création d'entreprises « Info création », Intégration dans réunions d'information création d'entreprise, outil en ligne pour faire un business plan, Atelier préalable à l'immatriculation, mise à disposition de statistiques et études (observatoires), RDV personnalisé en création d'entreprise, suivi ponctuel de la part du service création entreprise, ...)
- Participer aux ateliers et formations mises en place par les partenaires du PEPITE Mayotte ;
- Participer à des réunions d'information relative à la création d'entreprise (CCI, CMA notamment), à des journées de présentation des dispositifs d'incubation (Technopole...)
- Bénéficier d'une assistance au FabLab

L'UE1 (50% de la note finale) est évaluée par :

- 30% sur la moyenne des notes obtenues dans les 4 (ou plus) enseignements suivis
- 20 % sur l'assiduité aux ateliers et animations relatifs au parcours prescrit. Cette note prend en compte l'engagement de l'étudiant dans son projet tout au long de l'année. Cette évaluation est faite par les deux tuteurs.

L'UE2 (50% de la note finale) est évaluée par :

- Un business plan ou plan d'affaire (25%) : rapport opérationnel (preuve du concept, prévisionnel de création et répartition de valeur, acquisition et financement de ressources)

- Une soutenance du projet entrepreneurial (25%) : cette soutenance consiste en la validation et l'évaluation de la crédibilité de la partie opérationnelle. Cette soutenance est évaluée par un jury de deux personnes minimum (les deux tuteurs, et un externe, enseignant ou praticien). L'évaluation de cette UE (rapport et soutenance) peut être partagée avec des enseignants de la formation originelle de l'étudiant afin de favoriser la valorisation en ECTS du D2E dans le diplôme national originel où est inscrit l'étudiant : note de rapport et soutenance en substitution de la note de stage et à d'autres UE de la maquette pédagogique originelle.

Article 4 : Composition des enseignements

Stage : Oui

Durée du stage : Stage facultatif lié au besoin du projet entrepreneurial. 6 mois maximum

Période du stage : Tout au long de l'année universitaire

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Mémoire : Dans le cadre de l'UE 1, l'étudiant doit remettre une synthèse qui mettra l'accent sur le parcours de formation, l'engagement et les connaissances et compétences maîtrisées, acquises tout au long de l'année.

Rapport de stage : Dans le cadre de l'UE 2, les étudiants doivent remettre un rapport opérationnel et professionnel type plan d'affaires ou autre validation de modèle d'affaires (preuve de concept, prévisionnel de création et répartition de valeur, acquisition et financement de ressources, etc.). Ce rapport fera l'objet d'une soutenance.

Projets tuteurés : Néant.

III. Contrôle des aptitudes et des connaissances

Article 5 : Modalités d'examen

5.1 Assiduité aux enseignements

Néant.

5.2 Remarques et précisions éventuelles

5.3 Absences aux examens

Néant.

Article 6 : Résultat

6.1 Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration du CUFR de Mayotte.

6.2 Conditions d'obtention du DE

Moyenne supérieure ou égale à 10/20.

6.3 Règles d'attribution des mentions

Aucune mention n'est attribuée aux UE, mais des mentions sont attribuées aux D2E sur la moyenne des deux UE :

- Mention « très bien » : Moyenne $\geq 16/20$,
- Mention « Bien » : Moyenne $\geq 14/20$ et $< 16/20$,
- Mention « Assez Bien » : Moyenne $\geq 12/20$ et $< 14/20$,

6.4 Redoublement

Le redoublement est autorisé sous réserve du renouvellement du statut d'étudiant entrepreneur. Il peut s'avérer nécessaire pour un projet entrepreneurial nécessitant un délai de plus d'une année pour sa réalisation.

Article 7 : Composition des enseignements

UE1-Fondamentaux de la création d'entreprise - Choix de 4 cours au minimum

Compétences de gestion attendues	Cours	Descriptif	Nombre d'heures		ECTS
			CM	TD	
Identification d'opportunité	Créativité	Comment susciter des idées (méthodes, état d'esprit, exercices), s'ouvrir au processus d'innovation	10	20	
Création/reprise d'entreprise	Entrepreneuriat	Fondamentaux de la création/reprise d'entreprise	24		
Leadership et management.	Le management et la gestion d'équipe	Appréhender la manière dont il faut animer et gérer une équipe	22		2
- Savoir être et communiquer auprès des professionnels	Anglais des affaires	Savoir utiliser l'anglais dans des négociations avec des partenaires étrangers		24	2
	Introduction à la gestion	Connaître les bases de la gestion	24	12	3
- Analyser un marché et la dynamique concurrentielle, définir une opportunité stratégique, intégrer le contexte sociétal et environnemental	Marketing	Connaître les fondements du marketing, les études de marché et la gestion marketing	30		3
- Identifier et organiser des moyens à mettre en œuvre (marketing et offre commerciale, techniques, ressources humaines)	Analyse stratégique	Connaître les bases pour mettre au point une stratégie	24		3
	Economie du tourisme	Comprendre les différents acteurs, les enjeux et segments de l'économie du tourisme	24		3
	Analyse financière	Connaître les bases de l'analyse financière, réaliser un business plan	24	12	3
- Construire un modèle d'affaires intégrant une approche financière dans le temps (prix de revient, point mort, compte de résultats, bilans, tableaux de financement, flux de trésorerie, besoins en fond de roulement)	Comptabilité analytique	Connaître les bases de la comptabilité analytique	28	8	3
	Fiscalité d'entreprise	Connaître les règles fiscales à respecter pour une entreprise	30	8	3
	Comptes de l'entreprise	Connaître les bases de la comptabilité générale	24	12	3
- Structurer un projet, construire un scénario, évaluer différents scénarii, évaluer l'idée et la cohérence du projet	Conception et gestion de projets	Théorie et pratique de la gestion de projet	30	20	3
- banques, fonds propres, fonds Financer un projet (sources et coût ; publics, partenariats)					
- Protéger un projet (propriété intellectuelle) et maîtriser les fondamentaux juridiques (droit des	Analyse et diagnostic de projets	Analyser le fonctionnement de différents projets collaboratifs		30	3

affaires, droit du travail et droit des sociétés) - Développer une vision stratégique du projet intégrant un déploiement stratégique et opérationnel	Les outils de financement de projets	Initiation aux fonds européens, et aux financements des projets par les personnes publiques nationales et locales	30	2
- Maîtriser les outils numériques (Bureautiques et Internet : communication et recherche d'information) - Produire collectivement un document cohérent et professionnel	Informatique	Maîtriser la suite Microsoft Office : Word, Excel, Powerpoint	24	3
Sous-total UE1				16

UE2-Pratique de la création d'entreprise

Thèmes	ECTS
Business Plan	7
Soutenance orale du projet entrepreneurial	7
Sous-total UE2	14
TOTAL D2E	30

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 122 euros pour étudiant en double d'inscription en cours d'étude, 500 euros pour diplômé avec cette seule inscription dans l'enseignement supérieur

Tarifs Formation continue :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation

Déplacements

Les étudiants pourront dans le cadre de leur scolarité être amenés à effectuer certains déplacements, si besoin est, à l'aide de leur véhicule personnel, pour participer à des activités à l'extérieur des locaux du CUFR.



Diplôme d'Établissement Universitaire
Diplôme Etudiant Entrepreneur (D2E) 2020-2021

Annexe financière 

Dépenses			Recettes		
Objets	Montants	Observations	Objets	Montants	Observations
Remunération des intervenants			Frais d'inscription	2 440	Frais d'inscription = 122 euros Promotion = 20 étudiants Etudiants boursiers = 50%
Heures de formations	5 392	80hCM x 1,5 x (41,41€ +charges patronales 8,5%)	Dotation MESRI Pepite Mayotte	19 832	
Responsabilité pédagogique	1 348	30 h*41,41 €+ charges patronales 8,50% (Référentiel annuel : 30 h EQTD)			
Charges directes liées à la formation					
Achat de fournitures	300				
Charges indirectes CUFR					
Frais généraux	15 232	contribution aux dépenses d'administration et de logistique (papier, reprographie...) (1 175 930€/1544* 20 auditeurs)			
Total Dépenses	22 272		Total Recettes	22 272	